



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
16 avril 2009
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2009

26 mai-5 juin 2009, New York

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la Bosnie-Herzégovine**

Assistance indicative proposée (FNUAP) : 6,9 millions de dollars : 2,8 millions (ressources ordinaires) et 4,1 millions (modalités de cofinancement et/ou autres ressources, y compris ordinaires)

Période : 5 ans (2010-2014)

Cycle d'assistance : Premier

Catégorie (décision 2007/42) : B

Assistance indicative proposée par grand secteur programmatique :

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé génésique et droits	1,2	2,5	3,7
Population et développement	1,0	0,9	1,9
Égalité des sexes	0,3	0,7	1,0
Coordination et assistance programmatiques	0,3	–	0,3
Total	2,8	4,1	6,9



I. Analyse de la situation

1. Après avoir connu les bouleversements politiques et économiques des années 90, la Bosnie-Herzégovine s'engage sur la voie de la stabilité en prenant des mesures concrètes. Le FNUAP soutient ces mesures ainsi que le deuxième Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).
2. La structure gouvernementale est constituée de deux entités politiques (la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska) et résulte des Accords de paix de Dayton de 1995. Il existe également un district autonome, celui de Brčko. C'est une structure pesante et coûteuse. L'Etat contrôle la politique étrangère, le commerce et les politiques douanière et monétaire mais sa faiblesse, à laquelle s'ajoute l'existence de structures gouvernementales parallèles, compromet les capacités d'exécution dans les secteurs de la santé et de l'éducation.
3. La croissance économique a connu un taux de croissance annuel estimé à 6 % au cours des dernières années. En 2007, le produit intérieur brut par habitant était en moyenne de 3 802 dollars. Toutefois, les bienfaits de cette croissance sont inégalement répartis puisque 24 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Soixante pour cent des pauvres vivent dans un foyer où au moins un membre de la famille a un emploi, ce qui témoigne d'une incapacité à relever les défis économiques et de développement.
4. La population était estimée à 3,32 millions d'habitants en 2007 mais les informations démographiques sont limitées, le dernier recensement ayant été effectué avant la guerre, en 1991. L'absence d'informations démographiques compromet bien des aspects de la planification et du développement, y compris les soins de santé procréative.
5. Depuis le dernier recensement, les migrations internes et externes ont été importantes. Les immigrants représentent environ 38 % de la population. Le taux de fécondité est faible et se situe à 1,0 enfant par femme. La Bosnie-Herzégovine a une population vieillissante, avec 18 % de personnes âgées de moins de 15 ans et 15 % de personnes âgées de 65 ans et plus.
6. L'exclusion sociale pose problème. Le taux de chômage est élevé et se situe à 23 %, avec des niveaux encore supérieurs pour les femmes (27 %) et pour les jeunes (48 %). Les groupes vulnérables sont notamment les personnes âgées, les handicapés, les personnes déplacées, les chômeurs, les migrants et les minorités, notamment les Roms.
7. Une structure administrative fragmentaire, des financements insuffisants et l'absence d'efficacité sont autant de handicaps pour les services de santé. L'accès aux services de base en matière de santé procréative est insuffisant, leur qualité laisse à désirer et les produits de santé en matière de procréation sont loin d'être toujours disponibles. L'éducation à la santé sexuelle et reproductive est un sujet sensible, ce qui limite l'accès à l'information.
8. La population présente des taux élevés de maladie et de morbidité, imputables au conflit antérieur ainsi qu'à des facteurs liés au mode de vie. Les comportements sexuels à risque sont courants dans tous les groupes de population. Certes, la prévalence du VIH est considérée comme faible mais il n'est guère possible d'évaluer convenablement le taux de prévalence réelle, en l'absence d'un mécanisme de surveillance systématique de l'ensemble du pays.

9. La discrimination à caractère sexiste est très répandue dans l'ensemble de la société bosniaque. Trois problèmes sont particulièrement préoccupants : a) l'exclusion des femmes des processus politiques; b) leur accès à l'emploi et au marché du travail; et c) la violence sexiste.

10. Le Gouvernement national, les deux entités et le district de Brčko ont besoin d'aide pour mettre en œuvre les droits sociaux, économiques, civils et politiques, en particulier ceux des femmes, des personnes âgées et des jeunes.

II. Coopération passée et enseignements tirés

11. Le FNUAP a commencé d'aider la Bosnie-Herzégovine en 1995. Jusqu'en 2004, il a fonctionné sur la base de projets spécifiques. Par le passé, le FNUAP a axé son appui sur l'amélioration de la santé procréative des femmes et des adolescents, en privilégiant notamment un accès élargi à la santé en matière de procréation et à l'éducation sanitaire, avec le souci d'en améliorer la qualité. Le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont aidé à mettre en place des systèmes d'aiguillage à l'intention des femmes victimes de violences sexistes. L'éducation sanitaire n'étant pas inscrite au programme scolaire, le FNUAP a soutenu l'éducation des jeunes par leurs pairs ainsi que des services de conseil à leur intention en matière de santé sexuelle et génésique.

12. En 2004, comme le voulait la réforme des Nations Unies, le FNUAP a pris part à une programmation conjointe, dans le cadre du premier PNUAD. Précédemment, l'aide visait à améliorer la qualité de la vie des jeunes et des femmes, en fournissant des services de proximité, soucieux de l'égalité des sexes et adaptés aux jeunes, dans quatre zones géographiques choisies en fonction des indicateurs sur la pauvreté, la santé procréative et l'égalité des sexes.

13. Des enseignements tirés, il ressort que l'aide du FNUAP doit : a) harmoniser les activités aux niveaux national, infranational et local; b) fournir en temps voulu une assistance technique de haute qualité dans des domaines tels que la conception et la réalisation de recensements et d'enquêtes; c) centrer son appui sur des groupes défavorisés tels que les personnes âgées, ou sur des questions telles que la violence sexiste; d) renforcer les capacités nationales aux niveaux de la conception et de l'exécution des politiques pour obtenir les résultats voulus; e) intégrer la santé génésique, la population et le développement et l'égalité des sexes à tous les niveaux; f) dupliquer l'approche participative utilisée pour l'éducation des jeunes par leurs pairs; g) retenir une approche pluridisciplinaire pour des questions telles que la violence sexiste; et h) établir des plans de suivi et d'évaluation des programmes. Le plan d'action pour la mise en œuvre du programme de pays intégrera ces enseignements.

III. Programme proposé

14. Le programme proposé est le premier programme de pays du FNUAP. Il est aligné sur : a) les priorités du Conseil de coordination de la Bosnie-Herzégovine pour le développement économique et l'intégration à l'Union européenne; b) les stratégies nationales de développement et d'intégration sociale, 2008-2013; c) le plan stratégique du FNUAP, 2008-2011; et d) le bilan commun de pays.

15. Le FNUAP et le Gouvernement exécuteront le programme dans le contexte politique et économique actuel. Le programme de pays contribuera à la réalisation de trois des quatre résultats visés par le PNUAD : a) gouvernance démocratique; b) intégration sociale; et c) sécurité humaine. Les résultats et produits du programme de pays découlent du PNUAD. Ils favoriseront les stratégies et plans nationaux visant à améliorer l'intégration sociale et à faire reculer la pauvreté grâce à une bonne administration, à la justice sociale et à une approche participative du développement.

Composante santé et droits génésiques

16. Cette composante table sur trois résultats : a) le Gouvernement assure à tous les niveaux la coordination, le suivi et la révision des politiques en matière de santé, d'éducation sanitaire et de planification de la famille, de façon à les asseoir sur des données factuelles et à les orienter sans exclusive vers les personnes âgées, les femmes et les jeunes, par des mesures en faveur de l'égalité des sexes et des droits des jeunes, des femmes et des personnes âgées; b) les prestataires de services de santé génésique, d'éducation en matière de santé procréative et de protection sociale assurent aux femmes et aux jeunes socialement exclus un accès à des services de qualité; et c) le Gouvernement, aux niveaux tant central que local, met au point des cadres institutionnels et réglementaires pour prévenir et traiter le VIH et le sida ainsi que les infections sexuellement transmissibles. Les produits ci-après contribuent respectivement à la réalisation des résultats 1, 5 et 4 de la composante santé et droits génésiques, tels qu'ils figurent dans le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011 (DP/FPA/2007/17).

17. *Produit 1 : les ministères de la santé coordonnent et mettent au point des politiques et stratégies intersectorielles en faveur de la planification de la famille et de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative, en vue d'améliorer la santé des femmes.* Les principales activités visent à : a) fournir une assistance technique pour l'élaboration des politiques, stratégies et directives relatives à la famille; b) créer un comité chargé de l'approvisionnement en produits de santé procréative et instituer des mécanismes de sécurité; et c) développer les capacités des agents sanitaires dans les domaines de la planification de la famille et de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative.

18. *Produit 2 : dans certaines municipalités, l'administration locale et les institutions du secteur social adoptent des méthodes types pour organiser, mettre en œuvre et suivre des plans d'action locaux en faveur des personnes âgées et pour assurer leur participation.* Les principales activités visent à : a) fournir une assistance technique pour la mise au point de méthodes types applicables pour prendre soin des personnes âgées; et b) développer les capacités des responsables locaux à mettre en œuvre une planification participative pour les personnes âgées.

19. *Produit 3 : les prestataires de services des secteurs de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et du judiciaire sont mieux formés et plus compétents pour élargir l'accès des jeunes et des femmes à des services sociaux de qualité et de santé procréative.* Les principales activités visent à : a) créer dans les écoles des clubs d'éducation des jeunes par leurs pairs et continuer d'aider les clubs existants; b) former de jeunes éducateurs; et c) développer le réseau électronique d'information pour l'éducation

des jeunes par leurs pairs (Y-PEER) pour couvrir aussi bien les questions de nutrition que celles de santé sexuelle et procréative.

20. *Produit 4 : le Ministère des affaires civiles et le Conseil consultatif national pour le VIH/sida ont les connaissances techniques nécessaires pour développer et appliquer des politiques et des stratégies participatives et pragmatiques et établir des normes en ce qui concerne la santé ainsi que le VIH et le sida.* Les principales activités visent à développer les capacités des responsables politiques et des personnes chargées d'exécuter les programmes pour arriver à des politiques pragmatiques en matière de VIH, où sont intégrés les liens avec les autres infections sexuellement transmissibles.

Composante population et développement

21. Cette composante table sur le résultat suivant : le Gouvernement, à tous les niveaux, est en mesure d'établir ses politiques en les fondant sur des analyses quantitatives et qualitatives de données ventilées, des évaluations et des examens, l'accent étant mis sur les groupes socialement exclus et les migrants. Les produits ci-après contribuent respectivement à la réalisation des résultats 3 et 4 de la composante population et développement, tels qu'ils figurent dans le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011 (DP/FPA/2007/17).

22. *Produit 1 : les instituts de statistique ont les connaissances et les compétences techniques voulues pour organiser le recensement de 2011 et pour recueillir et analyser les données sociales et démographiques nécessaires à l'élaboration de politiques démographiques.* Les principales activités visent à : a) fournir l'appui technique requis pour organiser un recensement moderne, de la conception et de l'exécution à l'analyse des données et à la diffusion de l'information; b) aider à la réalisation d'une enquête démographique et sanitaire; et c) soutenir financièrement et techniquement la compilation de rapports sur des sujets spécifiques, tels que la santé, la protection sociale et la violence sexiste.

23. *Produit 2 : l'administration et les instituts de statistique sont mieux formés et plus compétents pour mettre en place un système de surveillance des migrations et pour l'intégrer dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies.* Les principales activités visent à : a) développer les capacités des ministères d'exécution et des services nationaux de statistique à recueillir des données sur les migrations; b) fournir une assistance technique pour la conception et la coordination d'un système de surveillance des migrations; et c) développer une stratégie de migration des jeunes.

24. *Produit 3 : les fonctionnaires de la Direction de la planification économique ont les connaissances et les compétences voulues pour mettre en œuvre le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, dans le cadre de la stratégie européenne d'aménagement régional et d'autres stratégies concernant les personnes âgées.* Les principales activités visent à : a) fournir une assistance technique pour adapter la stratégie européenne d'aménagement régional et les stratégies des entités à l'intention des personnes âgées; et b) mener des campagnes de mobilisation auprès des parlementaires pour les sensibiliser au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

Composante égalité des sexes

25. Cette composante table sur le résultat suivant : Les organismes du secteur de la sécurité et les institutions responsables de l'application des lois intègrent les questions de l'égalité des sexes dans leurs politiques et protocoles et y introduisent une perspective sexospécifique, s'agissant notamment de ceux qui ont trait à la violence sexiste. Ce résultat s'inscrira dans le cadre des efforts visant à rendre opérationnelle la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Les produits ci-après contribuent respectivement à la réalisation des résultats 1 et 3 de la composante égalité des sexes, tels qu'ils figurent dans le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011 (DP/FPA/2007/17).

26. *Produit 1 : les fonctionnaires de l'administration nationale et des entités sont mieux formés et plus compétents pour intégrer les questions sexospécifiques et les droits des femmes, y compris l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies, dans des politiques d'insertion sociale multisectorielles.* Les principales activités visent à : a) mettre au point une stratégie en matière d'hygiène sexuelle, de santé et de droits sexuels et génésiques et préconiser son adoption; et b) intégrer des mécanismes visant à protéger les femmes dans la préparation aux situations d'urgence.

27. *Produit 2 : les fonctionnaires des ministères de la justice et de l'intérieur, au niveau des entités, de même que les forces de police, au niveau local, sont mieux formés et plus compétents pour instituer et faire appliquer des mesures et des mécanismes de protection contre les violences sexistes et pour mettre en place des mécanismes d'orientation multisectoriels.* La réalisation de cet objectif exigera : a) le développement de capacités pluridisciplinaires ainsi que des stages de sensibilisation à l'intention des professionnels de la santé et de l'éducation, des assistants sociaux et des responsables du maintien de l'ordre; b) une approche pluridisciplinaire des systèmes de prévention et de protection; c) dans certaines communautés, la formation des principaux acteurs à des interventions efficaces; et d) la mise en place au niveau communautaire d'un système d'orientation pour les femmes victimes de violences sexistes.

IV. Gestion, contrôle et évaluation du programme

28. Le Ministre des affaires civiles de la Bosnie-Herzégovine assurera la coordination du programme de pays, par le biais de la modalité d'exécution nationale. Le FNUAP aidera le Gouvernement à mettre en œuvre le programme, en collaboration avec : a) les ministères des entités (ministères de la santé, de l'éducation, de la jeunesse et de la famille, du travail et de la protection sociale, et des réfugiés et des personnes déplacées); b) les ministères de la santé, de l'éducation, du travail et de la protection sociale du district de Brčko; c) les ministères de la santé, de l'éducation, du travail et de la protection sociale au niveau des cantons; et d) les municipalités dans les régions retenues. La participation des médias, des organisations de la société civile, des jeunes et des personnes âgées sera indispensable pour établir des partenariats avec les communautés.

29. Le Ministère de la sécurité, le Ministère des droits de l'homme et des réfugiés, le Ministère des affaires civiles, la Commission parlementaire sur l'égalité entre les sexes, le Groupe parlementaire sur la population et le développement et les centres pour l'égalité entre les sexes participeront à la mise en œuvre des activités visant à

réduire la violence sexiste. Le Ministère des affaires civiles, les services de statistique et les instituts de statistique des entités seront chargés d'exécuter les activités liées au recensement de la population de 2011.

30. Le FNUAP appuiera les services communs et la mise en œuvre du PNUAD. Il collaborera : a) avec l'Organisation internationale pour les migrations sur les questions concernant les migrations; b) avec l'UNICEF et les Volontaires des Nations Unies pour la santé des adolescents, en assurant notamment des services de conseil en nutrition; et c) avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le PNUD, pour les violences sexistes. Le FNUAP coopèrera également avec l'Union européenne.

31. Le programme établira un plan de suivi et d'évaluation qui s'harmonise avec le plan stratégique du FNUAP et les principaux cadres nationaux. Le FNUAP, le Gouvernement et les organismes partenaires effectueront conjointement les suivis, les examens et les évaluations, en y associant les partenaires locaux. Le FNUAP mesurera les indicateurs de programme et participera au suivi et à l'évaluation des réalisations escomptées du PNUAD. Le programme permettra de consolider les partenariats noués avec les bailleurs de fonds, de mobiliser des ressources supplémentaires auprès des organismes internationaux et bilatéraux, et de trouver de nouvelles possibilités de programmation conjointe avec d'autres organismes des Nations Unies.

32. Le programme renforcera les bases de données actuelles et établira les données de référence pour fournir des informations en vue des activités de suivi. Le FNUAP prévoit d'utiliser les données provenant du recensement de 2011 et d'autres enquêtes.

33. Le bureau de pays du FNUAP comprend un représentant adjoint, un administrateur recruté sur le plan national et plusieurs membres du personnel d'appui. Il renforcera les effectifs du programme et sollicitera une assistance technique supplémentaire auprès de consultants. Le bureau régional du FNUAP à Bratislava (Slovaquie) fournira une assistance technique et programmatique complémentaire.

∞ Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Bosnie-Herzégovine

Priorité nationale : Stratégie d'intégration sociale (2008-2013)

Résultat du PNUAD : Intégration sociale : D'ici à 2014, le gouvernement adoptera et appliquera des politiques et des pratiques visant à fournir des services inclusifs et de qualité en matière de santé, d'éducation, de protection sociale et d'emploi.

Note : Les principaux résultats et indicateurs sont présentés ci-dessous. Le FNUAP et le Gouvernement établiront les autres indicateurs, références et cibles au cours de la première année du programme.

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Santé et droits génésiques	<p>Résultat :</p> <p>Le Gouvernement assure à tous les niveaux la coordination, le suivi et la révision des politiques en matière de santé, d'éducation sanitaire et de planification de la famille, de façon à les asseoir sur des données factuelles et à les orienter sans exclusive vers les personnes âgées, les femmes et les jeunes, par des mesures en faveur de l'égalité des sexes et des droits des jeunes, des femmes et des personnes âgées.</p> <p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'organes gouvernementaux formulant des politiques soucieuses d'intégration sociale appuyées sur des données sociales et de faits observés, dûment chiffrées et inscrites dans le cadre des dépenses publiques <p>Résultat :</p> <p>Les prestataires de services de santé génésique, d'éducation en matière de santé procréative et de protection sociale assurent aux femmes et aux jeunes socialement exclus un accès à des services de qualité.</p>	<p>Produit 1 :</p> <p>Les ministères de la santé coordonnent et mettent au point des politiques et stratégies intersectorielles en faveur de la planification de la famille et de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative, en vue d'améliorer la santé des femmes.</p> <p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un plan d'action pour une politique en faveur de la famille est établi au niveau des entités. <p>Cible :</p> <p>Une politique en faveur de la famille est établie au niveau des entités.</p> <p>Produit 2 :</p> <p>Dans certaines municipalités, l'administration locale et les institutions du secteur social adoptent des méthodes types pour organiser, mettre en œuvre et suivre des plans d'action locaux en faveur des personnes âgées et pour assurer leur participation.</p> <p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de plans d'action prévoyant un budget pour la protection sociale et l'intégration des personnes âgées <p>Cible :</p> <p>Quatre d'ici à 2014</p>	<p>Ministères des affaires civiles, de la santé;</p> <p>Municipalités</p> <p>Ministères cantonaux de l'éducation; de la santé; du travail; de la politique sociale; et de la sécurité sociale</p> <p>Conseil consultatif national pour le VIH/sida</p> <p>Centres de soins de santé primaires</p> <p>Institutions de la société civile; organisations de jeunes et de femmes</p>	<p>3,7 millions de dollars (ressources ordinaires : 1,2 million de dollars; autres ressources : 2,5 millions de dollars)</p>

Composante du programme	Résultats, indicateurs, références et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, références et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
	<p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de municipalités dotées de mécanismes d'aiguillage pluridisciplinaires ciblés sur les groupes socialement exclus <p><i>Résultat :</i></p> <p>Le Gouvernement, aux niveaux tant central que local, met au point des cadres institutionnels et réglementaires pour prévenir et traiter le VIH et le sida ainsi que les infections sexuellement transmissibles.</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida, soucieuse de l'égalité des sexes, est adoptée. 	<p><i>Produit 3 :</i></p> <p>Les prestataires de services des secteurs de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et du judiciaire sont mieux formés et plus compétents pour élargir l'accès des jeunes et des femmes à des services sociaux de qualité et pour les aider à prendre des décisions en matière de nutrition et de santé procréative.</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de clubs d'éducation des jeunes par leurs pairs dans les écoles <p><i>Référence :</i></p> <p>24 clubs d'éducation des jeunes par leurs pairs en matière de santé sexuelle et procréative</p> <p><i>Cible :</i></p> <p>34 clubs d'éducation des jeunes par leurs pairs en matière de santé sexuelle et procréative</p> <p><i>Produit 4 :</i></p> <p>Le Ministère des affaires civiles et le Conseil consultatif national pour le VIH/sida ont les connaissances techniques nécessaires pour développer et appliquer des politiques et des stratégies participatives et pragmatiques et établir des normes en ce qui concerne la santé ainsi que le VIH et le sida.</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les liens entre le VIH et le sida et les autres infections sexuellement transmissibles sont intégrés dans la stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida. <p><i>Cible :</i></p> <p>La stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida prend en considération les liens entre le VIH/sida et les autres infections sexuellement transmissibles.</p>		

Priorité nationale : a) stratégie nationale de développement et stratégies d'intégration sociale; et b) partenariat européen et stratégie d'intégration à l'Union européenne

Résultat du PNUAD : Gouvernance démocratique : D'ici à la fin de 2014, le Gouvernement, avec la participation de la société civile, mettra en œuvre des pratiques d'une gouvernance plus transparente et plus responsable et remplira les conditions de l'adhésion à l'Union européenne.

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Population et développement	<p>Résultat :</p> <p>Le Gouvernement, à tous les niveaux, est en mesure d'établir ses politiques en les fondant sur des analyses quantitatives et qualitatives de données ventilées, des évaluations et des examens, l'accent étant mis sur les groupes socialement exclus et les migrants.</p> <p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des données sociales et démographiques de qualité sont intégrées dans les processus d'élaboration des politiques concernant les secteurs de la santé et de la protection sociale 	<p>Produit 1 :</p> <p>Les instituts de statistique ont les connaissances et les compétences techniques voulues pour organiser le recensement de 2011 et pour recueillir et analyser les données sociales et démographiques nécessaires à l'élaboration de politiques démographiques.</p> <p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les préparatifs techniques du recensement national sont achevés. <p>Référence :</p> <p>Le descriptif du projet de recensement est achevé.</p> <p>Cible :</p> <p>Après révision et mise à jour, le plan directeur des opérations du recensement national est mis au point avant la fin de 2010.</p> <p>Produit 2 :</p> <p>L'administration et les instituts de statistique sont mieux formés et plus compétents pour mettre en place un système de surveillance des migrations et pour l'intégrer dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies.</p> <p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de fonctionnaires et de professionnels de la société civile formés à la collecte, au traitement et à l'interprétation de données sur les migrations ventilées par tranche d'âge et par sexe <p>Produit 3 :</p> <p>Les fonctionnaires de la Direction de la planification économique ont les connaissances et les compétences voulues pour mettre en œuvre le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, dans le cadre de la stratégie européenne d'aménagement régional et d'autres stratégies concernant les personnes âgées.</p> <p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'Assemblée parlementaire adopte le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. 	<p>Agence pour le travail et l'emploi; Agence de statistique; Direction de la planification économique; Institut de la santé publique Ministères des affaires civiles; des affaires étrangères; des droits de l'homme et des réfugiés; et de la sécurité Groupe parlementaire sur la population et le développement Milieux universitaires</p>	<p>1,9 million de dollars (ressources ordinaires : 1 million de dollars; autres ressources : 0,9 million de dollars)</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
		<p><i>Référence :</i> Le Plan n'est pas adopté.</p> <p><i>Cible :</i> Adoption du Plan</p>		

Priorité nationale : a) stratégie nationale pour le contrôle et la réduction des armes légères; et b) législation nationale sur la planification préalable et la gestion des catastrophes

Résultats du PNUAD : a) sécurité humaine : D'ici à 2014, le Gouvernement adoptera des cadres institutionnels et réglementaires pour traiter les défis en matière de sécurité humaine, notamment les menaces que font peser les maladies transmissibles et les catastrophes, les mines et les armes légères, ainsi que la violence armée et s'attaquera aussi aux questions relatives aux migrations et aux femmes, à la paix et à la sécurité; et b) intégration sociale : D'ici à 2014, le gouvernement adoptera et appliquera des politiques et des pratiques visant à fournir des services inclusifs et de qualité en matière de santé, d'éducation, de protection sociale et d'emploi.

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Égalité des sexes	<p><i>Résultat :</i> Les organismes du secteur de la sécurité et les institutions responsables de l'application des lois intègrent les questions de l'égalité des sexes dans leurs politiques et protocoles et y introduisent une perspective sexospécifique, s'agissant notamment de ceux qui ont trait à la violence sexiste.</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de femmes et d'hommes occupant des postes de direction dans le secteur de la sécurité et dans les forces de sécurité 	<p><i>Produit 1 :</i> Les fonctionnaires de l'administration nationale et des entités sont mieux formés et plus compétents pour intégrer les questions sexospécifiques et les droits des femmes, y compris l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies, dans des politiques multisectorielles d'insertion sociale</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Une stratégie en matière d'hygiène sexuelle, de santé et de droits sexuels et génésiques est mise au point et adoptée <p><i>Cible :</i> Adoption de la stratégie en matière d'hygiène sexuelle, de santé et de droits sexuels et génésiques</p> <p><i>Produit 2 :</i> Les fonctionnaires des ministères de la justice et de l'intérieur, au niveau des entités, de même que les forces de police, au niveau local, sont mieux formés et plus compétents pour instituer des mesures et des mécanismes de protection contre les violences sexistes et pour mettre en place des mécanismes d'orientation multisectoriels</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de documents réglementant et définissant les droits des femmes et leurs besoins dans les situations d'urgence 	<p>Forces armées; Police des frontières; Centres pour l'égalité entre les sexes Ministères des affaires civiles; des droits de l'homme et des réfugiés; de l'intérieur; de la justice; et de la sécurité Ministères des entités; Commission parlementaire sur l'égalité entre les sexes</p>	<p>1 million de dollars (ressources ordinaires : 0,3 million de dollars; autres ressources : 0,7 million de dollars)</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
		<p><i>Cible :</i> Tous documents pertinents d'ici 2014</p>	<p>Mission de police de l'Union européenne; forces de l'Union européenne</p>	<hr/> <p>Total pour la coordination et l'assistance programmatiques : 0,3 million de dollars (à prélever sur les ressources ordinaires)</p>